

La question des zones franches : l'échec des négociations franco-suisses et l'expiration des délais impartis par la Cour de La Haye

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **10 (1930)**

Heft 1

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889245>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La question des zones franches

L'échec des négociations franco-suisse et l'expiration des délais impartis par la Cour de La Haye

Lorsque, le 10 décembre dernier, les négociations franco-suisse, relatives aux zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex, furent rompues, après un échange de vues qui n'avait pas duré quarante-huit heures, beaucoup de gens, en Suisse comme en France, conservèrent l'espoir qu'elles pourraient être reprises et qu'un accord pourrait intervenir, avant l'expiration du délai impartit par la cour permanente de La Haye.

Nous sommes de ceux qui ont souhaité que ce délai n'expirât pas sans que les négociations aient pu reprendre et sans qu'un terrain d'entente ait pu être trouvé. Mais nous devons reconnaître, aujourd'hui, qu'à moins de demander, au tribunal de La Haye, une prolongation du délai, au-delà du 1^{er} mai, il ne faut plus compter qu'une solution amiable puisse être conclue et ratifiée avant cette date.

Il ne suffit pas, en effet, que les négociateurs aient le temps de trouver les termes d'un accord, ni même que les deux gouvernements aient le temps de signer une convention, avant le 1^{er} mai. La cour a spécifié que l'accord devra être conclu « *et ratifié* » avant cette date.

Ratifié, cela signifie que, du côté français, il faudra l'approbation du Parlement. Du côté suisse, après l'approbation des Chambres fédérales, il faudra laisser courir le délai référendaire, qui est de 90 jours.

Cela revient à dire que le délai référendaire devrait commencer à courir avant le 1^{er} février pour que le Conseil fédéral puisse, avant le 1^{er} mai, faire connaître, à la Cour de La Haye, que la Suisse a ratifié la nouvelle convention.

Mais il n'y a pas de nouvelle convention. Nous touchons au 1^{er} février et, à notre connaissance, il n'est même pas question d'une reprise des négociations. Comment, dans ces conditions, pourrions-nous encore espérer qu'une convention, résultant d'un accord amiable, puisse être conclue et *ratifiée*, avant le 1^{er} mai prochain?

Tout semble indiquer qu'il n'y a plus, désormais, qu'à attendre le verdict de la Cour permanente de justice internationale qui, cette fois, devra juger la question à fond.

Ce jugement, la Suisse peut l'attendre avec une parfaite confiance.

Chiffres, faits et nouvelles

PARTIE SUISSE

Le commerce extérieur de la Suisse.

Nous n'avons pas encore les statistiques détaillées du commerce extérieur de la Suisse en 1929, mais voici le résultat général :

Importations	frs	2.783.800.000
Exportations	frs	2.104.400.000
Excédent des importations ...	frs	679.400.000

Par rapport à 1928, les importations ont augmenté de 39 millions de francs tandis que les exportations ont diminué de 30 millions.

En 1928, l'excédent des importations avait été de 610 millions.

Comptes des chemins de fer fédéraux.

Les résultats de l'exploitation des C.F.F. du 1^{er} janvier au 31 décembre 1929, s'établissent comme suit :

Recettes d'exploitation	fr.	429.399.655
Dépenses d'exploitation	fr.	263.248.485

Excédent des recettes

fr.	166.151.170
-----	-------------

En 1928, l'excédent des recettes avait été de fr. 166.413.391.

Construction mécanique électrique, métallique et la métallurgie.

L'exportation totale de machines, engins, véhicules, instruments, appareils, articles métalliques